

Direction générale adjointe
En charge de l'Enfance, des Familles,
de la Santé

Direction de la Santé
Direction adjointe de PMI

Direction Déléguée des Flandres

Pôle PMI Santé

Service agrément accueil petite
enfance d'Hazebrouck

Hazebrouck, le Mardi 2 mai 2023

**ARRETE DE NOMINATION DU REFERENT TECHNIQUE D'UNE MICROCRECHE
DE GESTION DE DROIT PRIVE**

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DU NORD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.2111-1 et suivants, les articles L.2324-1 à L.2324-4 et R.2324-14 à R.2324-48, les articles L.3111-1 et suivants et R.3112-1 et suivants,

Vu le décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire,

Vu le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants,

Vu l'arrêté du 8 octobre 2021 relatif aux modalités d'organisation de l'accueil en surnombre en établissement et service d'accueil du jeune enfant,

Vu l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant,

Vu le Décret n° 2022-1772 du 30 décembre 2022 relatif aux expérimentations dans le domaine des services aux familles, aux établissements d'accueil de jeunes enfants et aux comités départementaux des services aux familles,

Vu l'autorisation d'ouverture de la micro-crèche, dénommée « *Dans ma cabane* », 135 Queeck Straete – 59270 METEREN, gérée par *Madame Isabelle LEGRAIN - GRIMMELPONT – SASU Dans ma cabane - 5634 VC Queeck Straete 59270 METEREN*

Vu la candidature proposée pour assurer la référence technique de la micro-crèche,

Vu l'avis émis par le Responsable de Pôle PMI Santé, après contrôle exercé par le Responsable de Service PMI de La Maison Nord Solidarité de Bailleul Merville le 21 mars 2023 et sur sa proposition,

ARRETE

Article 1er : Madame ROJEWSKI - MACKOWSKI Nathalie, est autorisée à assurer l'encadrement technique de la micro-crèche « *dans ma cabane - 5634 VC Queeck Straete 59270 METEREN* » à compter du **lundi 10 avril 2023**.

Sa présence est nécessaire au titre de la fonction à raison de 0,2 ETP hebdomadaire.

Article 2 : Cet arrêté sera notifié à *Madame Isabelle LEGRAIN-GRIMMELPONT – gérante de la SASU Dans ma cabane - 5634 VC Queeck Straete 59270 METEREN* et publié au recueil des Actes Administratifs du Département du Nord.

Article 3 : Tout recours contre le présent arrêté peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification :

- administrativement auprès de Monsieur le Président du Département du Nord – Hôtel du Département – 51 rue Gustave Delory – 59047 LILLE Cedex. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois maintient la décision notifiée.

- contentieusement auprès du Président du Tribunal Administratif - 5, rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE Cedex.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Pour le Président du Département
et par délégation,
la responsable du service agrément accueil
petite enfance,

Marie-Christine DEMOL

Publié le 15-05-2023